

09 juin 2006 - 10:43

Des chiens et des menottes pour les rapatriements forcés

Berne (AP) L'usage de la contrainte policière lors de renvois forcés d'étrangers doit être harmonisé. Le Conseil des Etats a réservé vendredi un bon accueil à la nouvelle loi sur l'usage de la contrainte. Si le recours à des appareils à électrochocs et à des bâillonnements dangereux doit être prohibé, il convient d'autoriser l'usage de menottes et de chiens.

Le projet de loi n'a pas réellement été contesté devant le Conseil des Etats. Ce dernier a salué la création de règles claires qui garantissent que le recours à la violence physique et à l'usage de moyens auxiliaires ou d'armes aura lieu de manière proportionnée et dans le respect de l'intégrité des personnes. Cette loi crée une sécurité juridique, a souligné au nom de la commission Trix Heberlein (PRD/ZH).

Une proposition du PS de biffer les chiens de la liste des moyens auxiliaires autorisés a été clairement rejetée. Une proposition visant à créer un organe indépendant pour le contrôle des conditions de détention n'a pas eu plus de chances. Approuvée par 22 voix contre zéro et sept abstentions, la loi est transmise au Conseil national. AP

ih/fr

© ap. - Tous droits réservés.